

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
Mairie de PRANLES

Tel : 04-75-64-41-21

Fax : 04-75-64-38-32

e-mail : mairie.pranles@inforoutes-ardecche.fr

Jours et heures d'ouverture de la mairie au public :

lundi de 9 h à 12 h, mardi, jeudi, vendredi de 8 h à 12h

mercredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h30

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1er DECEMBRE 2008

Sur convocation du Maire, le Conseil municipal de Pranles s'est réuni le 1er décembre 2008 à 20h30.

Présents :

M. Denis CLAIR, Mme Marie-Anne VIALATTE, M. Fabrice MARTEL, Mme Martine VERDEAUX, Mme Nathalie DHORMES, M. Fabrice THIERS, Mme Murielle BERTHELOT, M. Patrick MOUNIER, M. Nicolas ARNAUD, M. Christian ROSE,

Excusé : M. Jean-Claude VIDAL (procuration donnée à M. Christian ROSE)

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 20 octobre 2008
- Projet d'implantation d'un parc éolien
- Carte communale
- Demande d'une place pour taxi
- Radon dans les bâtiments scolaires
- Alarme avec abonnement GSM + abonnement GSM pour agent technique
- Divers

Le Maire remercie les membres présents et sollicite un secrétaire de séance avant d'aborder le 1^{er} point de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie DHORMES

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 OCTOBRE 2008

Le compte-rendu fait l'objet de plusieurs remarques de la part des conseillers et sera modifié en ce sens.

Il est ensuite adopté à l'unanimité.

2 – PROJET D'IMPLANTATION D'UN PARC EOLIEN

Contacté par l'entreprise « Enerpoles », basée à Carcassonne, le Maire présente au conseil le projet proposé par cette société soit :

- 12 éoliennes sur la ligne de crête s'étalant des Croix de Creysseilles au rocher des Corbeaux (à l'intérieur des limites de la commune de Pranles).

Compte tenu que ce type de projet soulève toujours des polémiques, le maire souhaite savoir si le conseil souhaite examiner ce dernier ou le classer sans suite ;

Christian ROSE souligne qu'un projet similaire avait déjà été évoqué. La commune de Pranles étant considérée comme figurant sur une « zone sensible », le préfet à l'époque avait émis un avis défavorable.

Si le conseil accepte l'idée d'y réfléchir, le maire précise que ce n'est pas pour autant que le projet est acquis.

Les démarches d'un tel projet demandent des années

La création d'une Z.D.E. (Zone de Développement Eolienne) est inévitable pour ce projet.

Il n'est pas sûr que la commune soit en mesure de porter un projet éolien car les études risquent d'être coûteuses.

Le conseil s'interroge :

- quel retour en Taxe Professionnelle ?
- quelles retombées pour la commune ? (ou la Communauté de Communes ?)
- ce projet ne risque-t-il pas de provoquer des conflits ?

Le conseil accepte que la société Enerpoles vienne exposer son projet lors d'une prochaine réunion. Auparavant, le maire fera une demande de renseignements auprès de la Communauté de Communes ainsi qu'auprès de la commune de Freyssenet (expérience, vécu, etc..).

Vote pour approfondir la réflexion :

- 8 pour
- 2 contre
- 1 ne se prononce pas

3 – CARTE COMMUNALE

Le commissaire enquêteur a remis son rapport semaine 47, avec des avis motivés sur toutes les demandes qui ont été faites.

Il faut maintenant organiser une réunion avec la Commission Urbanisme et le bureau d'études pour entériner ou refuser les avis favorables de certaines demandes (accès, réseau...).

Ensuite, les demandes seront examinées par les services de l'Etat.

4 – DEMANDE DE PLACE POUR TAXI

La Société des Ambulances Centre-Ardèche a fait une demande de place pour permettre l'augmentation de son parc automobile. Une place peut lui être accordée devant l'école.

Adopté à l'unanimité.

5 – RADON DANS LES BÂTIMENTS SCOLAIRES

Un arrêté préfectoral du 22 juillet 2004 porte l'obligation de mesurer le taux de radon (gaz radioactif d'origine naturelle) dans les bâtiments d'enseignement (pour Pranles : bâtiment de l'école). Cette mesure aurait dû être effectuée avant le 30 avril 2006.

Le maire propose deux devis reçus après demande auprès d'entreprises qualifiées :

- SIRVEN de Ruoms pour un montant de 577,08 euros
- CRIIRAD de Valence pour un montant de 397,10 euros

Ces mesures doivent être effectuées pendant l'hiver et les dispositifs de mesure doivent être laissés en place pendant 3 mois.

Si les résultats obtenus sont inférieurs à 400 bq/m³, les mesures doivent être faites tous les 10 ans.

Devis retenu : CRIIRAD

6 – ALARME GSM + ABONNEMENT GSM POUR AGENT TECHNIQUE

L'alarme de la station de pompage étant à nouveau hors d'usage, l'abonnement France Télécom a été suspendu (16 euros par mois).

Un devis pour une alarme sans fil, qui ne craint pas la foudre, a été demandé.

Après plusieurs essais sur le site, il s'avère que le réseau SFR « passe mieux » que le réseau Orange.

Le prix de l'abonnement SFR est de 5,50 euros par mois pour un contrat de 24 mois.

Avec l'économie réalisée (16,00 – 5,50), il est proposé de prendre aussi un abonnement pour l'agent technique de la commune (9,90 euros pour 20 mn).

Adopté à l'unanimité.

7 – DIVERS

Schéma directeur de l'eau potable

Des devis ont été demandés à trois bureaux d'études.

Réservoir de St Jean

Le devis de la société MBTP pour la création d'une réserve d'eau (positionnement d'une lyre) s'élève à 6.362,72 euros TTC.

Le conseil demande un autre devis pour comparer.

Chaudière de l'ancienne école

Une nouvelle consultation des 4 entreprises sera demandée sur une base commune fournie par le SDE et Pô énergie, afin de faciliter la comparaison des devis.

Terrain de jeux

Comme prévu, le terrain a été nivelé le 3 novembre.

Les jeunes seront à nouveau sollicités pendant les vacances d'hiver pour finir de l'aménager : enlever les souches, semer de l'herbe...

Goûter des enfants

Organisé par le CCAS, il aura lieu le 20 décembre à 14h30, salle Robert Delon.

La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée le 23 janvier 2009 à 19h00.

La séance est levée à 22h30.